

Banque Bemo Lancement

Unité de médiation bancaire



L'esprit et la culture de médiation ont toujours prévalu à la Banque Bemo.

La Banque Bemo s.a.l. a procédé au lancement de son Unité de Médiation Bancaire, lors d'une conférence de presse qui s'est tenue à l'hôtel Sofitel Le Gabriel.

L'événement a eu lieu en présence de plusieurs représentants de la Banque Bemo, en particulier, MM. Henri Obegi, Président Directeur Général, Jean Hajjar, Membre du Conseil d'Administration et Conseiller du PDG, et Samih Saadeh, Directeur Général, ainsi qu'en présence du partenaire de la Banque Bemo, le Centre Professionnel de Médiation (CPM) de l'Université Saint Joseph (USJ) représenté par M. le Pr. René Chamussy, Recteur de l'USJ et Mme Johanna Hawari-Bourgély, Directeur du CPM de l'USJ.

En sa qualité de Directeur Général de la Banque Bemo, M. Saadeh a inauguré la conférence

de presse par un rapide aperçu de la Banque Bemo s.a.l. et du Groupe Bemo. Sa présentation a été suivie par une allocution de M. le Pr. Chamussy qui a mis en exergue la continuelle diversité des activités de l'USJ et, notamment la création d'un Centre de médiation directement rattaché au rectorat. Ce fut ensuite le tour de Mme Hawari-Bourgély de présenter le CPM de l'USJ et de mettre l'accent sur l'importance de la médiation, sur les réalisations du Centre, ainsi que sur les projets à venir.

Une première

En sa qualité d'Avocate de formation et de carrière, et en tant que «Business Development & Banking Mediation Unit Manager and Mediator» à la Banque Bemo s.a.l., Mme Joëlle Cattan a souligné l'importance que revêt la création d'une Unité de Mé-

diation Bancaire au sein de la Banque Bemo, puisqu'il s'agit de la première Unité de Médiation Bancaire dans le pays, dont l'objet est de prévenir ou de résoudre à l'amiable les conflits entre la banque et ses clients ou ses fournisseurs. Mme Cattan a expliqué que l'esprit et la culture de médiation qui ont toujours prévalu à la Banque Bemo plutôt que le recours aux tribunaux, se trouvent aujourd'hui consolidés à travers une structure de médiation, et que la création de l'Unité ne constituera pas un changement radical, mais impulsera trois éléments nouveaux: 1/ Un document structuré appelé Charte de Médiation, 2/ Un partenariat avec le Centre Professionnel de Médiation (CPM) de l'Université St Joseph (USJ), 3/ Aux côtés de la personne (M. Jean Hajjar) qui recourait déjà à la médiation, la présence of-

ficielle d'un médiateur (à savoir Me Cattan) dont le diplôme a été délivré par le CPM de l'USJ. Établissant un parallèle entre certaines règles bancaires et le processus de médiation, Me Cattan a, par ailleurs, relevé que le Liban est un endroit propice pour la médiation qui se trouve à la confluence de plusieurs disciplines d'une part, ainsi qu'à un point de rencontre entre les protagonistes d'autre part, tout comme le Liban est à la fois au carrefour des cultures et des civilisations. Tout en signalant que la Charte a pour objet de déterminer le cadre dans lequel se déroule la médiation, Me Cattan a défini en particulier la nature des conflits couverts par l'Unité de Médiation et identifié le rôle que tiendra le médiateur. La conférence a été suivie par un cocktail auquel ont pris part les participants.